



**GARAGE SARL COMOS RENAULT
MECANIQUE - TOLERIE TOUTE MARQUE**

Z.I RTE DE BEZIERS - 34410 SAUVIAN
Tél : 04.67.32.19.65
Fax : 04.67.32.14.17
SIRET : 41529529400011 - APE: 4511Z
N°TVA INTRA FR46415295294
Web : www.renault-comos.fr
E.mail : renault-comos@hotmail.fr

Facture N° 383558

Mr THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN

du 17/11/2015 - Exemple client

34410 SERIGNAN

N° O.R. : 103716
Activité : 001
Accueilli par : Alain
N° Compte : 205366
Paiement comptant

Page	Date O.R.	KMS	T.V.V	Gamme	Modèle	Immat.	N° de série/Fabrication	1ère MEC	Date livr.
1	16/11/2015	65 855	C06W	TWINGO	KEN12+ 75	DL650RV	VF1C06W0533288865/FD67049	29/04/2005	03/05/2005
Désignation		Référence		Qté/Tps	Prix unit. HT	% R	Prix unit. net H	Montant H.T.	T
"Vous avez été accueilli par Marie"									
REPLACEMENT COURROIE DE DISTRIBUTIONPOMPE EAU KIT ACCESSOIRE LIQUIDE REFROIDISSEMENT				1534	3.40	62,00	62,00	210,80	2
COLLECTION ENTRAINEMENT DISTRI				7701476745	1.00	131,45	131,45	131,45	2
POMPE EAU EQP				210101832R	1.00	111,45	111,45	111,45	2
KIT COURROIE AXS				7701477537	1.00	64,02	64,02	64,02	2
COURROIE ALTERNATEUR				8200830183	1.00	14,84	14,84	14,84	2
CONTRIBUT° ECOLOGI RECYCLAGE DECHET DE					1.00	2,00	2,00	2,00	2

*Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes les explications nécessaires concernant votre facture.
*Votre assureur n'est pas propriétaire de votre véhicule c'est à vous de choisir votre garagiste
(Réparations-Tolerie Pare Brise Dépannage)
Pensez au kilométrage et date limite pour effectuer le remplacement de la courroie de distribution.

Carte de paiement CCP apte n° 8.554.25R
de montant 660,70€ en date du 18/11/15.
th.

Code	Taux	Montant	Montant	Montant	Total	Total	Total	Total
Taxe	T.V.A.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	à payer
2	20,00	550,58	110,12	660,70	550,58	110,12	660,70	660,70



Net à payer (EUR) 660,70
(1 Euro=6.55957 FRF) soit 4333.91 francs

A joindre au règlement

Ref. 383558 du 17/11/2015

Compte n° 205366

Net à payer(EUR)= 660.70

(QUI MIEUX QUE RENAULT PEUT ENTREtenir VOTRE RENAULT)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION AU VERSO. CE DOCUMENT VOUS SERA DEMANDÉ POUR L'APPLICATION DE LA GARANTIE. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LOI 80-335 DU 12 MAI 1980. T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS. EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT, LE CLIENT SERA REDEVABLE DE PLEIN DROIT, AU TITRE DES FRAIS DE RECOURS, DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE 40€ PRÉVUE PAR LES ARTICLES L.441-6 ET D.441-5 DU CODE DE COMMERCE SANS PRÉJUDICE DE TOUTE INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.441-6 DU CODE DE COMMERCE